



# Expression libre !

L'article L 2121-27-1 (L no 2015-991 du 7 août 2015, art. 83) du Code général des collectivités territoriales, stipule : « Dans les communes de 1 000 habitants et plus, lorsque des informations générales sur les réalisations et sur la gestion du conseil municipal sont diffusées par la commune, un espace est réservé à l'expression des conseillers élus sur une liste autre que

*celle ayant obtenu le plus de voix lors du dernier renouvellement du conseil municipal ou ayant déclaré ne pas appartenir à la majorité municipale. Les modalités d'application du présent article sont définies par le règlement intérieur du conseil municipal. »*

## « Lourdes, bien plus qu'une ville »

Le 15 mars dernier, vous nous avez accordé votre confiance pour écrire ensemble une nouvelle page de l'histoire de Lourdes.

Depuis cette date, notre équipe est pleinement mobilisée. Dès le 16 mars, le travail a commencé avec la mise en place des délégations, l'organisation des services, l'étude des premiers dossiers et la préparation des actions à conduire. Cette période d'installation, souvent peu visible, était pourtant indispensable pour garantir une action municipale efficace, cohérente et à la hauteur des attentes exprimées par les Lourdaises et les Lourdais.

Au cours de ces premières semaines, nous avons multiplié les rencontres avec les habitants, les associations, les commerçants, les acteurs économiques, les partenaires institutionnels et les agents de la collectivité. Ces échanges nourrissent notre réflexion et nous permettent de construire des réponses adaptées aux réalités du terrain. Nous avons fait le choix d'une méthode fondée sur l'écoute, la proximité et le dialogue, convaincus que les meilleures décisions sont celles qui se construisent avec celles et ceux qui vivent, travaillent et s'investissent chaque jour pour notre ville.

Les engagements portés pendant la campagne se traduisent progressivement par des réalisations concrètes qui dessinent le Lourdes que nous souhaitons construire ensemble. Chaque dossier examiné, chaque arbitrage rendu et chaque action engagée poursuivent un objectif clair : améliorer concrètement le quotidien des Lourdaises et des Lourdais. Nous avançons avec réalisme, lucidité et détermination.

Nous connaissons les défis auxquels notre ville doit faire face. Les contraintes financières, les besoins d'investissement, les enjeux de transition et les attentes légitimes de la population imposent rigueur et responsabilité. Mais nous savons également que Lourdes possède des atouts considérables : une identité forte, un tissu associatif dynamique, une richesse humaine exceptionnelle, un rayonnement reconnu et une réelle capacité à rassembler les énergies autour de projets communs.

Fidèles à nos engagements, nous agissons dans l'intérêt général avec la conviction que l'avenir de Lourdes est un bien commun que nous devons construire ensemble. C'est en nous appuyant sur cette force collective que nous poursuivrons les prochaines étapes de notre mandat, avec la même volonté d'agir et de tenir les engagements pris devant vous.

Notre ambition demeure intacte : renforcer l'attractivité de notre ville, soutenir son développement, améliorer les services rendus à la population, valoriser notre cadre de vie et préparer sereinement les années à venir.

Les premiers engagements sont tenus. D'autres se concrétiseront tout au long du mandat. Une chose est certaine : notre équipe est à l'œuvre, pleinement engagée et déterminée à transformer les promesses en réalisations.

Merci de votre confiance et de votre soutien.

**Les membres de la liste  
"Lourdes, bien plus qu'une ville"**

## « Lourdes, un nouveau souffle »

Mesdames, Messieurs,

Le groupe d'opposition municipale a participé aux conseils municipaux. Nous regrettons toutefois que leur programmation le mardi ne permette pas toujours à tous nos élus, engagés dans une activité professionnelle, d'y assister. Lors des deux derniers conseils consacrés au budget, nous avons voté contre les orientations proposées par la majorité. Derrière une présentation se voulant rassurante, les comptes révèlent selon nous une situation financière qui appelle à la vigilance. Les dépenses de fonctionnement poursuivent leur progression tandis que l'épargne brute de la Ville est devenue négative, traduisant un déficit d'autofinancement proche de 90 000 euros.

Nous nous inquiétons également de l'augmentation importante des prestations de services extérieurs, passées en un an de 936 000 euros à plus de 1,48 million d'euros, alors même que les charges de personnel continuent de croître. Dans un contexte budgétaire contraint, les Lourdaises et les Lourdais sont en droit d'attendre une gestion exemplaire, transparente et maîtrisée des deniers publics.

Nous continuerons à exercer pleinement notre rôle de contrôle, d'alerte et de proposition, avec sérieux, responsabilité et détermination, au service de l'intérêt général et de l'avenir de Lourdes.

**P. GINESTET-CANDEHORE  
Liste "Lourdes, un nouveau souffle"**